

« Association Des Amis de Raymond Devos »

Procès-verbal

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 21 mars 2019 à 18h30

78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Ordre du jour :

1. Adhésions et cotisations.
2. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 22 mars 2018.
3. Compte-rendu moral et d'activités, et rapport financier de l'année 2018.
4. Rapport des vérificateurs aux comptes et vote de l'Assemblée Générale.
5. Plan d'actions et budget prévisionnel 2019
6. Cotisation 2020.
7. Election d'Administrateur et de Vérificateurs aux comptes.
8. Election du représentant de l'ADARD au Conseil d'Administration de la Fondation Raymond Devos.
9. Questions diverses.

L'article 12 des statuts de l'ADARD stipule : « L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer que si le quart de ses membres est présent ou représenté ».

Le nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations 15 jours avant la convocation à l'Assemblée Générale est de 149 auquel s'ajoutent les 3 membres d'honneur, soit un total de 152 membres.

37 sont présents et 48 représentés, soit un total de 85 membres. Le quorum de 38 est donc atteint.

La Présidente, Anne MENARD, déclare ouverte la douzième Assemblée Générale Ordinaire de l'ADARD. Elle remercie, au nom du Conseil d'Administration, les nombreux Amis qui manifestent, par leur présence ou le pouvoir remis pour les représenter, l'intérêt qu'ils portent à la vie de l'Association.

Elle remercie tout particulièrement de leur présence les membres de la Fondation Raymond Devos dont Anne-Marie JANCEL, administrateur et trésorière de la Fondation Raymond Devos, et Jean-Louis DEVOS, neveu de Raymond, qui a fait tout spécialement le voyage depuis le sud de la France pour assister à l'Assemblée Générale. Les représentants (et adhérents) de la Mairie nous ont priés d'excuser leur absence, en raison de réunions communales au même moment. Nous avons une pensée pour notre secrétaire, Janny CROUZAT, actuellement en maison de convalescence, qui se remet d'une opération du genou.

1. Adhésions et cotisations

Au 31 décembre 2018, l'ADARD comptait 140 adhérents auxquels s'ajoutent les 8 nouvelles adhésions enregistrées depuis le Forum des Associations du 9 septembre 2018, dont la cotisation aura pour échéance le 31 décembre 2019. Nous avons également 3 nouvelles adhésions sur 2019 (dont 1 enregistrée après la convocation). Nous avons une pensée toute particulière pour un de nos adhérents, André LOTTIN, qui nous a quittés il y a à peu près un mois.

L'association compte également 3 membres d'honneur : Jean-Louis et Nicole DEVOS ainsi qu'Hervé GUIDO.

2. Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 22 mars 2018

Les procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se sont tenues le 22 mars 2018

sont adoptés par un vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Compte-rendu moral et d'activités et rapport financier de l'exercice 2018

Le rapport moral de l'exercice 2018 est exposé par la Présidente Anne MENARD : voir annexe jointe.

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

Le rapport financier est exposé par le Trésorier Jean-Christophe HOUPLAIN : voir annexe jointe.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes et vote de l'Assemblée Générale

Lors de l'Assemblée Générale du 22 mars 2018, deux vérificateurs aux comptes ont été élus : M. Raymond GERARD et M. Jean-Pierre PERROTIN. Ils ont donc vérifié les comptes 2018 et certifié exacts les documents financiers de l'ADARD.

Le quitus financier est voté à l'unanimité.

5. Plan d'action et budget prévisionnel 2019

La Présidente Anne MENARD présente le Plan d'action 2019 : voir annexe jointe.

Le Trésorier présente ensuite le Budget prévisionnel 2019 : voir annexe jointe.

Ce budget est adopté par un vote à l'unanimité.

6. Cotisation 2020

Le Conseil d'Administration propose que la cotisation annuelle reste fixée à 20 euros. Il demande à l'Assemblée Générale de ratifier cette proposition.

Proposition ratifiée à l'unanimité des voix.

7. Election d'Administrateur et de Vérificateurs aux Comptes

En 2019, il ne devait pas y avoir d'élection d'administrateur. Or, Gabriel SCHOONAERT, élu à l'Assemblée Générale du 22 mars 2018 a démissionné en septembre pour raison de santé.

Paul SEYCHELLES, adhérent depuis 2017, membre très actif auprès de l'association et de la Fondation, a été coopté comme administrateur lors de notre Conseil d'Administration du 29 novembre 2018. L'Assemblée Générale doit approuver cette candidature.

Paul SEYCHELLES est élu à l'unanimité. Il finira le mandat de Gabriel, mandat qui se termine en 2022.

Election des Vérificateurs aux comptes :

Raymond GERARD et Jean-Pierre PERROTIN ont renouvelé leur candidature. Ils sont élus à l'unanimité.

8. Election du représentant de l'ADARD au Conseil d'Administration de la Fondation Raymond Devos.

Guy Lorient est, depuis 2009, le représentant de l'ADARD au Conseil d'Administration de la Fondation Raymond Devos. Son mandat de 4 ans renouvelable 2 fois se termine en 2021. Après 10 ans de bons et

loyaux services, il a souhaité se retirer de ce poste à la date de cette Assemblée Générale. Il continuera cependant d'être administrateur de l'ADARD.

Selon nos statuts, c'est le Conseil d'Administration de l'ADARD qui dresse une liste des candidatures à ce poste, le représentant auprès de la Fondation devant être un administrateur, choisi hors du bureau. Il soumet ensuite cette proposition au vote de l'Assemblée Générale.

Colette LECAILTEL, présidente de l'ADARD de 2007 à 2017, a fait acte de candidature. Sa proposition a été adoptée à l'unanimité. Pour se mettre en conformité avec les statuts, elle a donc démissionné de son poste de vice-présidente de l'ADARD, tout en restant administrateur de l'association.

La Présidente laisse la parole à Colette LECAILTEL pour se présenter.

Vote de l'Assemblée Générale : à l'unanimité, Colette LECAILTEL est élue administrateur de la Fondation Raymond Devos, en tant que représentante de l'ADARD.

Son mandat finira celui de Guy (jusqu'en 2021) et sera renouvelable 2 fois 4 ans (soit jusqu'en 2030).

Anne-Marie JANCEL au nom de la FONDATION et Anne MENARD au nom de l'ADARD remercient chaleureusement Guy LORiot pour son travail de représentant de l'ADARD au sein du Conseil d'Administration de la FONDATION RAYMOND DEVOS.

9. Questions diverses

Anne-Marie JANCEL, de la Fondation Raymond Devos, expose les activités de la Fondation au cours de l'exercice écoulé et les projets pour l'année 2019.

Au nom des membres du Conseil d'Administration, la Présidente remercie tous les Amis de Raymond Devos qui leur font confiance et les encouragent à réaliser les objectifs fixés par les statuts de l'association. C'est grâce à leur soutien que nous pouvons faire rayonner l'esprit Raymond Devos.

La présidente remercie chaleureusement toute l'équipe des administrateurs et des bénévoles de l'association, ainsi que les administrateurs et le personnel de la Fondation pour leur implication dans la vie de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'ADARD offre le verre de l'amitié : l'excellent Vouvray « bio » de Daniel ALLIAS.